

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

**Finances locales 7.1**  
**Décisions budgétaires**

Décision modificative 2

DATE DE CONVOCATION  
13 décembre 2024

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29  
Nombre de présents : 18  
Nombre de votants : 29

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2024-12-84

L'an deux mil vingt quatre  
le dix neuf décembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

**Etaient présents :**

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL  
– M. GOMIS – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER  
– M. ROGERET – Mme DELOBEL – Mme SEMIEM – Mme MALINGE –  
Mme BARRIERE – Mme CREVON – Mme BOSQUIER – M. BULARD –  
Mme FRIBOULET – M BRUNAUD

**Excusés ayant donné pouvoir**

M. FRESSEL à Mme DUDOUET  
M. BRUNET à M GOMIS  
M MIZABI à Mme VANDEL  
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE  
Mme DUCHEMIN à M ROGERET  
M PETIT à Mme QUOD-MAUGER  
M. LEMAIRE à M Francis GESLIN  
Mme DUVAL à M SACHOT  
M JEANJEAN à Mme ESCLASSE  
M. BIGOT à Mme BOSQUIER  
Mme LECLERC à M BULARD

**Mme Bosquier est nommée secrétaire de séance.**

**Rapporteur :** Madame Nadia MEZRAR, Maire

La décision modificative a pour objectif d'ajuster d'une part les prévisions inscrites au budget primitif, les nouveaux besoins qui peuvent apparaître au cours de l'année, et des ajustements pour comptabiliser les écritures de fin d'exercice.

Après avoir délibéré sur le Compte Administratif 2023, sur l'affectation du résultat, ainsi que sur le budget primitif 2024, il est proposé au Conseil municipal d'approuver certains ajustements par le biais d'une décision modificative n°2, suivant les équilibres suivants :

## En section de fonctionnement

Dépenses			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant en €
011	60612	Fourniture d'électricité	86 452,00
042	6811	Dotations aux amortissements	12 000,00
Total			98 452,00

Recettes			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant en €
72	722	Production immobilisée	44 268,000
73	73174	Taxe locale sur la publicité extérieur	54 184,000
Total			98 452,000

## En section d'investissement

Dépenses			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant en €
21	21351	Installation générales, agencement de construction	12 000,00
45411	454111	Travaux d'exécution d'office	2 500,00
040	21311	Travaux en régie bâtiment administratif	44 268,00
Total			58 768,00

Recettes			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant en €
010	10222	FCTVA	44 268,00
45412	454121	Travaux exécutés d'office	2 500,00
040	28031	Constation amortissements	12 000,00
Total			58 768,00

## **Vu**

Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le/la maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

La délibération n°2023-12-84 du 21 décembre 2023 adoptant le Budget Primitif de l'exercice 2024 ;

La délibération n°2024-06-18 du 13 juin 2024 adoptant le budget supplémentaire ;

## **Considérant**

La nécessité d'opérer quelques ajustements budgétaires ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 29

voix contre 0

Abstention 0

**Article unique** : d'approuver la décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2024 conformément aux éléments ci-dessus et à l'annexe jointe à la délibération.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits